

# LE DOSSIER MÉDICAL

**EN SANTÉ AU TRAVAIL** 

**Tout savoir** 

Votre médecin du travail est amené à recueillir et à conserver dans un dossier informatique, le Dossier Médical en Santé Travail (DMST), des informations sur votre état de santé.

# POURQUOI MON MÉDECIN DU TRAVAIL TIENT-IL UN DOSSIER SUR MOI ?



#### La tenue du dossier médical de chaque salarié est obligatoire\*.

Ce dossier a pour objectif, d'une part d'aider le médecin du travail :

- à apprécier le lien entre l'état de santé, le poste et les conditions de travail de chaque travailleur,
- à proposer des mesures de prévention,
- à faire des propositions en termes d'amélioration ou d'aménagement du poste ou des conditions de travail et de maintien ou non dans l'emploi

Et d'autre part de participer à la traçabilité

- des expositions professionnelles,
- des informations et conseils de prévention professionnels délivrés au travailleur.

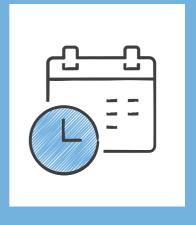
<sup>\*</sup>Articles L.4624-2, R.4625-33 et R.4626-35 du Code du travail

## PENDANT COMBIEN DE TEMPS, MON DOSSIER MÉDICAL EST-IL CONSERVÉ ?

Les données du dossier médical sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

A titre d'exemple, l'article Article R1112-7 du code de santé publique énonce une conservation du dossier médical de 20 ans à compter de la date de la dernière visite.

Le BTP étant l'un des secteurs les plus exposés aux risques professionnels, le SIST BTP Seine et Marne fait le choix de conserver votre dossier médical aussi longtemps que nécessaire.



#### LA SÉCURITÉ DE VOS DONNÉES

Votre dossier médical en santé au travail est hébergé sur les serveurs de la société **Trustteam**, située au Evolis 78 8500 Courtrai - BELGIQUE.

Cette société dispose de la certification HDS (Hébergeur de Données de Santé) délivrée par Bureau Veritas ainsi que la certification ISO27001 délivrée par DNV garantissant le respect des standards de sécurité les plus exigeants du domaine.



## QUELS SONT LES DESTINATAIRES DES INFORMATIONS FIGURANT DANS MON DOSSIER?

Votre médecin du travail est le garant de la confidentialité des données contenues dans votre dossier médical en santé au travail (DMST).

Les informations médicales du DMST ne sont partagées qu'avec les professionnels de santé de l'équipe pluridisciplinaire qui participent à votre prise en charge et uniquement pour ce qui est nécessaire à celle-ci.



Votre médecin du travail, avec votre consentement, pourra transmettre à d'autres professionnels de santé des informations concernant votre état de santé.

#### QUELS SONT MES DROITS ET COMMENT LES EXERCER?

En vertu du RGPD, vous avez le droit, entre autres, d'accéder à vos données personnelles, y compris votre dossier médical.

Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser directement à votre médecin. Si vous souhaitez obtenir des éclaircissements supplémentaires, notre Délégué à la Protection des Données (DPO) est à votre disposition pour y répondre.

☑ Idecavel@dpo-partage.fr

En cas d'insatisfaction ou si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme aux réglementations en vigueur, vous avez la possibilité de contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Nous nous engageons à respecter vos droits et à garantir la confidentialité et la sécurité de vos informations personnelles conformément aux exigences du RGPD.



#### SIST BTP - Dammarie les Lys

200 rue de la fosse aux anglais 77190 Dammarie les Lys Tél. 01 64 87 66 63

SIST BTP - Meaux

3 rue Aristide Briand 77100 Meaux Tél. 01 60 09 80 46 SIST BTP - Pontault-Combaut

83 avenue Charles Rouxel 77340 Pontault-Combault Tél. 01 86 79 01 86